

Rives de Saône

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE



DOSSIER

ACTIONS EN FAVEUR
DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



CULTURE

BONNE NOTE POUR L'ÉCOLE
DE MUSIQUE

“ Six ans pour avancer, six ans pour faire bouger le territoire : c'est l'ambition portée par *Rives de Saône*, votre Communauté de communes.

Un rappel : *Rives de Saône*, ce sont 37 communes, environ 17000 habitants, un territoire s'étendant du nord au sud d'Aubigny-en-Plaine à Chivres et d'est en ouest de Trouhans à Montmain.

Rives de Saône, c'est un ensemble de compétences dont chaque jour, les habitants peuvent constater l'exercice : collecte et traitement des déchets des ménages, accueil périscolaire, gestion et entretien d'équipements sportifs, distribution de repas à domicile, tourisme, port de plaisance de Seurre, bateau avitailleur à Saint-Jean-de-Losne...

J'ai choisi en 2008 de rédiger pour chacun des sept vice-présidents une lettre de mission et de construire avec les maires, un projet de territoire. Ce sont les moyens choisis en 2008 pour définir les axes de travail, poursuivre l'évolution du pacte statutaire, établir des

perspectives lisibles sur le moyen terme. Cela répond en outre à une nécessaire priorisation des dépenses publiques.

Des rendez-vous sont déjà pris : salon fluvial en 2010, championnats d'Europe de marathon de canoë kayak en 2011 et plus proche dans le temps, installation le 23 juin d'un opérateur portuaire privé sur le technoport de Pagny, réhabilitation de la rive droite de la Saône à Saint-Jean-de-Losne fin 2008, ouverture d'un accueil pour les ados.

Des projets sont en cours de définition : réalisation du siège communautaire, station service pour les bateaux à Saint-Jean-de-Losne, plateforme de service pour les communes, nouvelles zones d'activités et bâtiments relais...

6 ans ne seront pas de trop pour mener à bien -et réussir !- une partie de ces idées et projets.

L'exécutif communautaire s'y est attaché, et ensemble, nous y parviendrons. ■

Jean-Luc SOLLER, Président



Rives de Saône

Communauté de Communes
Saint-Jean-de-Losne Seurre

www.rivesdesaone.fr



L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 9 AVRIL 2008, COMPOSÉ DU PRÉSIDENT ET DE SEPT VICE-PRÉSIDENTS. DE DROITE À GAUCHE : ROLAND BONNAIRE, YVAN ZADINOFF, MICHEL MOUTRILLE, JEAN-LUC SOLLER, JACQUES CHOSSAT DE MONTBURON, JEAN-MARIE BEZ, GÉRARD PARRIAUX, ALAIN IMBERT.

CULTURE

//// École de musique

Rives de Saône :

RENTRÉE 2008/2009 :

L'école de musique est ouverte aux enfants à partir de quatre ans et aux adultes. Les cours de musique reprendront à partir du lundi 15 septembre 2008. Inscriptions à Brazey-en-plaine : au 2^e étage du château Magnin, samedi 6 septembre de 9h à 12h. Inscriptions à Seurre : bureau de la Communauté de communes, samedi 6 septembre de 9h à 12h.



DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

En cours collectifs : jardin musical, éveil musical, cours de formation musicale, 2 niveaux de chorale d'enfants, ensemble instrumental, ensemble à cordes et atelier djembés.

En cours individuel : chaque élève prend son cours particulier de 30 mn à une heure parmi les disciplines suivantes : flûte à bec, flûte traversière, chant, violon, violoncelle, piano, trompette, clarinette, guitare, saxophone, trombone et percussions.

Renseignements - Antenne de Brazey

Marie-Cécile Thiebergien au 03 80 29 93 77

<http://ecoledemusiquevaldesaone.over-blog.com>

Renseignements - Antenne de Seurre

Alain Raclot au 03 80 21 07 12

alain.Raclot@tele2.fr

//// 25^e automne musical en Val de Saône

Depuis 25 ans, un groupe de bénévoles perpétue le concept initié dans le cadre de la Zone d'Éducation Prioritaire du collège d'Echenon. Une seule ambition : faire venir dans chacune de nos petites communes, des artistes confirmés pour mieux faire connaître la musique, toutes les musiques. Plus de 230 concerts gratuits, des artistes locaux ou internationaux, un budget serré mais surtout un plaisir partagé avec un public nombreux et fidèle : c'est une belle performance en milieu rural et, elle dure...

Cette année encore du 3 au 25 octobre, le programme est à la hauteur. il est consultable sur le site de l'Automne musical - <http://pagesperso-orange.fr/automne.musical>



ÉCONOMIE

//// Bilan de Pâques Boat

Créée en Mai 2006, l'Association Pôle Innovation et Initiatives Fluviales de Bourgogne (Pôle 2ifB) a pour but de « promouvoir la voie d'eau ainsi que le tissu économique et touristique dans le Val de Saône et plus généralement sur l'ensemble de la Bourgogne et ses régions limitrophes ». L'une de ses missions est également l'organisation et le développement du salon fluvial *Pâques Boat*.

Souhaitée par le Conseil Régional de Bourgogne, elle est indispensable au développement du salon, avec une nouvelle organisation et des prestataires locaux : extension du site sur la Gare d'eau, organisation en deux villages : village Tourisme - Loisirs et village technique.

La durée du salon a été allongée d'une journée, le vendredi étant dédié aux professionnels.

L'implication des collectivités a été importante tant financièrement qu'en mise à disposition de personnel :

- Chambre de commerce et d'industrie de Beaune : coordination, gestion de la billetterie, présence sur le salon, « après salon ».

- Communauté de Communes *Rives de Saône* : participation réelle de 12 542 € en subvention propre et environ 24 000 € en valorisation agent (comptabilité, facturation, administration, installation, ingénierie...).

- Mairies de Saint-Usage et Saint-Jean-de-Losne : mise à disposition de personnel et de matériel.

Quelques chiffres :

2984 visiteurs payants, 1096 visiteurs non payants.

116 entreprises présentes

76 stands / exposants

10 conférences

Le salon était parrainé par les navigateurs Jacques CARES et Bruno JOURDREN.

//// Gestion du port de Pagny

Le Syndicat Mixte du Techno-port de Pagny a attribué le 13 juin 2008 (par délégation de service public) la gestion du Port de PAGNY à la société SAS PAGNY TERMINAL composée majoritairement par la CCI de Beaune avec les CCI de Saône-et-Loire, du Jura, de Dijon et à hauteur de 33% du groupe MANUPORT. Cette société Belge, implantée sur le port d'Anvers, est spécialisée dans la gestion portuaire, la manutention, la logistique.

Ce groupe important a des filiales au Havre, Marseille, Rotterdam, Hong Kong...ce qui devra permettre à Pagny de devenir un HUB (lieu central et incontournable) d'éclatement des flux de containers aussi bien des ports du Nord (Anvers, Rotterdam, Le Havre) que du Sud avec Marseille. ●



//// Au fil de l'eau

Saint-Jean-de-Losne, autrefois port d'attache des marins, est aujourd'hui le 2^e port de plaisance de tourisme fluvial en France. L'agglomération dispose d'une gare d'eau et de quais qui permettent l'amarrage des plaisanciers grâce à 350 anneaux.

Pour répondre à la demande d'accueil du tourisme fluvial, Rives de Saône a déjà engagé et souhaite poursuivre un programme d'aménagements, sur la rive droite de la Saône, entre le Camping et la Place Molière, sur les territoires communaux de Saint-Usage et Saint-Jean-de-Losne.

L'accueil des péniches de plaisance de plus de 15 mètres sera possible par :

- l'aménagement de la berge située en amont du camping.
- la réhabilitation de la berge entre la rampe de mise à l'eau et le chemin de halage.

La remise en état du quai entre la place Molière et le chemin de halage permettra d'accueillir les péniches de 30 et 38 mètres. Estimation du coût des travaux : 750 000 € H.T (taux d'aides : 80%). Par ailleurs, un projet de capitainerie est envisagé sur le

square, à proximité du site. Actuellement, la distribution des carburants (gasoil et gasoil détaxé) s'effectue via le bateau-avitailleur avec cuve intégrée. Au vu de son état général, la communauté de communes envisage de le remplacer par un autre équipement. La société FR Environnement a été missionnée pour la maîtrise d'œuvre. La distribution de carburant SP 98 est à prévoir. Le volume de cuve envisagé est de 5000 l avec une distribution 24/24h pour le gasoil.

Les bateaux jusqu'à 38 m pourront accoster à la station service, par la mise en place d'un ponton de distribution avec 2 options à étudier : soit une cuve enterrée dans le parking de la future capitainerie, soit une cuve intégrée au ponton. Il est aussi prévu une pompe pour les eaux usées des bateaux sur le ponton avec rejet dans le réseau d'assainissement. Coût prévisionnel des travaux : 300 000 € H.T. ●

SPANC

//// Service public d'assainissement non collectif

À compter du 1^{er} janvier 2008, la SDEI assure la prestation de « Délégation de service public » pour le contrôle de conception et d'installation des nouveaux ouvrages d'assainissement non collectif et, aussi, pour le diagnostic des installations existantes.

Pour tout renseignement, (installations neuves ou réhabilitation d'existant) les usagers sont invités à contacter la plateforme SDEI au n° Azur : 0810.426.426.

La Communauté de Communes ainsi que la SDEI organisent des réunions publiques sur le territoire communautaire. Celui-ci a été découpé en 6 zones (2 zones ont déjà bénéficié d'une réunion publique). Dans ces secteurs, les techniciens SDEI ont commencé les diagnostics. Les prochaines réunions reprendront en septembre 2008.

Les dates seront diffusées dans le *Bien Public* et sur le site Internet de Rives de Saône. ●



DOSSIER

/// Déchets



COLLECTE DE FIBROCIMENT AMIANTÉ

La Communauté de communes organise une collecte de fibrociment à destination exclusive des particuliers habitant dans l'une des 37 communes du territoire.

Les conditions de collecte, du fait de la dangerosité potentielle du produit, sont très strictes. Il est donc impossible de collecter les plaques amiantées en benne, comme sont collectés les gravats en déchèteries, par exemple. Le fait de les jeter dans une benne peut libérer, au moment de la casse, des fibres dangereuses pour les voies respiratoires.

Organisation de la collecte : déchets pris en charge : seules les plaques entières de fibrociment seront acceptées, dans la limite de 200 kg / foyer (= 12 m²)

public concerné : collecte ouverte uniquement aux particuliers,

inscription : pour pouvoir bénéficier de cette opération de collecte, les inscriptions au préalable, sont impératives (bulletin d'inscription ci-dessous à retourner à la Communauté de communes).

jours et horaires de dépôt : mardi 9 septembre 12h - 19h (Seurre) et mardi 16 septembre (Saint-Usage) 12h - 19h

document à présenter lors du dépôt : autorisation de dépôt délivrée par la Communauté de communes (autorisation envoyée par courrier à chaque foyer inscrit avant le vendredi 15/08/2008). **Seules les personnes munies d'une autorisation de dépôt pourront apporter leurs plaques.**

Inscriptions

Coupon à retourner **avant le vendredi 15 août 2008** à la communauté de communes *Rives de Saône*

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

Souhaite déposer à Seurre le mardi 9 septembre
 à Saint-Usage le mardi 16 septembre

Quantité à déposer _____ m² (dans la limite de 12 m² par foyer)

15 bis, Grande rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21 250 Seurre Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39



RETOUR SUR L'ENQUÊTE « COMPOSTAGE DOMESTIQUE »

Le compostage : un moyen d'alléger le poids des déchets tout en fournissant un produit de fertilisation d'une grande richesse

Dans le cadre de sa politique de soutien à la réduction des déchets, la Communauté de communes *Rives de Saône* a lancé mi-avril une grande consultation écrite auprès de 3 730 foyers. Celle-ci portait sur les déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas et déchets de jardin) et marquait le début d'une campagne de promotion du compostage domestique. Les résultats de l'enquête vont permettre de définir sa stratégie de communication et de mettre en œuvre les actions les plus efficaces pour augmenter le nombre d'« adeptes » du compostage. Les seuls déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes) peuvent effectivement représenter jusqu'à 80 kg/hab/an dans nos poubelles. Or, ces déchets, en mélange avec la tonte, les feuilles, les résidus de culture, les mauvaises herbes, etc., peuvent donner un formidable engrais gratuit, idéal pour fertiliser la terre de nos jardins.



Le compostage : les foyers interrogés, déclarant ne pas pratiquer le compostage, ont massivement exprimé leur volonté de composter

L'enquête a été retournée par 12 % de l'échantillon interrogé soit 453 foyers. Son analyse fait ressortir des résultats fort intéressants et encourageants. Ainsi, plus de la moitié des personnes (56 %) ayant répondu à l'enquête, indiquent pratiquer le compostage. Ils sont 84 % à avoir obtenu du compost et parmi ceux-ci, 90 % en sont satisfaits et l'utilisent majoritairement dans leur potager puis en rempotage. Concernant les non pratiquants (44 % des foyers ayant répondu à l'enquête), 81 % d'entre eux sont prêts à composter, si la collectivité développe le service, en mettant à disposition des composteurs et en dispensant une information sur son utilisation. D'ailleurs, 96 % de ces derniers, ont effectivement traduit cet engagement en réservant un kit de compostage pour composter dès 2008.

Le compostage : la Communauté de communes développe le service de promotion du compostage domestique pour répondre aux attentes des foyers.

La Communauté de communes, grâce aux soutiens financiers des pouvoirs publics (Conseil Général et ADEME), va donc tout mettre en œuvre pour faire entrer ce nouveau geste de tri dans un maximum de foyers disposant d'espaces verts. Il en va de l'intérêt public de diminuer la production de déchets.

Le compostage : fort du succès de la première campagne de mise à disposition de kits de compostage, une deuxième sera relancée en fin d'année 2008.

Les foyers ayant manqué la première vague pourront rejoindre l'opération en fin d'année 2008. Des bons de commande pour un kit de compostage seront de nouveau disponibles sur différents supports : prochain n° du bulletin de la Communauté de communes, bulletins municipaux, article de presse, site Internet www.rivesdesaone.fr, ...

SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF : LES GÉNÉRATIONS FUTURES SONT NOTRE PRINCIPALE CIBLE

Le tri : un bénéfice pour tous, en particulier pour les générations futures.

Ainsi, chaque année, 6 à 10 classes du territoire bénéficient d'une animation de deux demi-journées sur le tri sélectif. A l'aide de nombreux supports ludiques tels que maquettes et malle pédagogique, la personne responsable du service déchets de la Communauté de communes a, au-delà d'une mission d'incitation au tri sélectif, vocation à transmettre du savoir sur les matières premières, le processus du recyclage, les objets fabriqués à partir de matières recyclées... Pour illustrer concrètement ces processus, des visites de sites sont également financées par la Communauté de communes.

Deux classes d'Echenon particulièrement investies sur le thème des déchets

Après une séance de ramassage de déchets, en quantité malheureusement abondante, dans le village d'Echenon, les élèves de CE1-CE2 se sont interrogés : « Que faire pour que les citoyens cessent de polluer leur environnement ? Comment les inciter au respect de la nature ? ». Ils ont alors pensé à la conception d'affiches publicitaires et ont imaginé et illustré 4 slogans :

- « Faites le tri, la nature vous dit : « Merci ».
- « Veuillez respecter la nature. »
- « Mettez vos déchets dans la bonne poubelle. »
- « Faites le tri. »

Les affiches ont été exposées, de début mai à fin juin 2008, au collège d'Echenon, à la salle communale d'Echenon, et à la bibliothèque de Saint-Jean-de-Losne.

L'ensemble des élèves a également appris à faire des cartes de Noël en papier recyclé. La Communauté de communes a de même sensibilisé les élèves au tri sélectif et a financé un déplacement au centre de tri de Beaune le Jeudi 24 avril. Les élèves ont ainsi pu voir concrètement les fameuses « balles » qu'ils avaient du mal à se représenter, à savoir les paquets d'emballages issus des presses avant leur transport vers les usines de recyclage.

Les élèves de CP-CE1 quant à eux réaliseront un livre sous forme de bande dessinée racontant la vie d'une bouteille plastique.

Si les élèves de CP-CE1-CE2 ont un message à vous transmettre ce serait : « Faites le tri, la nature vous dit : Merci ».



ORGANISATION DE COMMANDES GROUPÉES DE BACS ROULANTS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les foyers qui désirent acquérir un bac roulant lors de la commande de l'automne (livraison novembre - décembre 2008) sont invités à se préinscrire dans leurs mairies ou à la Communauté de communes.

Le coloris des bacs roulants est unique : cuve beige et couvercle chocolat.

Tarifs pratiqués, en fonction du volume du bac : de 25,71€ (80 l) à 59,80€ (340 l). Des volumes plus grands sont disponibles : 660, 770 et 1000 litres.



NE JETEZ PLUS VOS TEXTILES !

Confiez-les au « Relais Bourgogne », entreprise à but socio-économique ; membre d'Emmaüs France.

18 conteneurs à vêtements sont à votre disposition sur 15 sites, près de chez vous, pour :

- vêtements,
- chaussures (paires liées),
- linge de maison, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures, ...)

Emplacements des conteneurs

Bonnencontre (salle des fêtes), Chamblanc (Rue des Bois, proche PAV), Labergement-les-Seurre (Rue d'Archère, proche PAV), Labruyère (cour de l'ancienne école), Laperrière-sur-Saône (en face de la mairie, côté abri-bus), Montagny-les-Seurre (lieu-dit « les Domartins », proche PAV), Pouilly-sur-Saône (Rue des Halles, proche conteneur à verre), Losne (place du 1^{er} mai à Chaugé + parking Colruyt), Seurre (parking ATAC, Station service Le Relais de la Saône Intermarché), Saint-Jean-de-Losne (place du Port Bernard, proche PAV), Saint-Usage (parking Intermarché), Trouhans (route de Champdôtre).

ENFANCE - JEUNESSE

//// Des locaux pour le RAM à Pagny-le-Château

Les locaux fraîchement réhabilités du RAM (Relais Assistantes Maternelles parents) à Pagny-le-Château ont été inaugurés le 23 mai, en présence de Jean-Michel LAUNAY représentant de la CAF, Alain SUGUENOT, Député, Emmanuelle COINT Conseillère Générale, de nombreux élus, parents et assistantes maternelles du territoire (sans oublier quelques bouts de chou !).

Premier projet développé par la Communauté de Communes depuis la fusion opérée le 1^{er} janvier 2005 entre les 2 secteurs de Seurre et Saint-Jean-de-Losne, le RAM a 4 missions principales :

- 1) Organiser un lieu d'information pour les parents employeurs, les professionnels de l'accueil à domicile ou les candidates à l'agrément d'assistante maternelle,
- 2) Animer un lieu où professionnelles, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- 3) Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel du jeune enfant chez l'assistante maternelle,
- 4) Participer à la fonction d'observation locale de l'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Pour cela, il fallait un lieu, qui soit à la fois fonctionnel, convivial, bien situé par rapport au territoire.

Le service du RAM en tant que tel fonctionne depuis septembre 2006 sous la houlette d'Isabelle MACE, de façon itinérante, et il aura fallu un an et demi pour qu'il dispose d'un local qui lui soit entièrement dédié.

Ce local mis à disposition par la commune de Pagny-le-Château, situé 4 rue de la Poste, a fait l'objet d'une réhabilitation complète. Il offre, sur une surface totale de bâtiment de 130 m² environ, une vaste entrée avec dégagement pour stationner les poussettes, une salle d'activités de 50 m², un coin cuisine aménagé, des sanitaires, ainsi que deux bureaux à l'étage.

Contact:

RAM 4 rue de La Poste
21250 Pagny-le-Château
03 80 79 00 82 / 06 22 02 23 91

Animation :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h15 à 11h15 suivant le calendrier annuel disponible dans votre mairie ou au RAM. ●



//// Nouveau : accueil de jeunes de 14 à 17 ans

Dès la rentrée scolaire prochaine, un nouveau service ouvre ses portes pour les jeunes de 14 à 17 ans.

Il fonctionnera chaque mercredi et chaque samedi une semaine sur deux à Seurre ou à Saint-Usage en fonction d'un planning établi en début d'année. Les adolescents du territoire pourront fréquenter l'un et l'autre de ces sites où un animateur leur proposera diverses activités et les aidera à organiser leurs loisirs et leur temps libre. Un dossier d'inscription est au service *Enfance Jeunesse* en téléphonant au 03.80.21.04.83. Une adhésion symbolique sera demandée. ●

//// Accueil périscolaire 2008/2009 : de 3 à 11 ans

8 sites périscolaires accueilleront vos enfants le matin à partir de 7h30, le midi et le soir jusqu'à 18h30 sur les communes de Seurre, Pagny-le-Château, Saint-Jean-de-Losne, Losne, Franxault, Trouhans, Saint-Usage, Saint-Seine-en-Bâche.

Des transports en bus sont organisés pour rejoindre les écoles, ou à partir des écoles pour l'accueil du midi. Renseignements auprès des mairies.

Le tarif appliqué dépend de votre quotient familial et comprend un accès permanent à la prestation choisie sous forme d'abonnement à l'année.

Pour plus de renseignements, contacter le 03.80.77.92.72.

INSCRIPTIONS 2008/2009 :

Vous pouvez télécharger sur le site de la Communauté de Communes *Rives de Saône*, la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009 que vous retournerez accompagnée des documents demandés, au service *Enfance jeunesse* - Rue Martène à Saint-Jean-de-Losne.

Pour les enfants ayant déjà un dossier, il suffit de vous rendre sur place à Saint-Jean-de-Losne pour compléter ou confirmer les renseignements contenus dans ce dossier

PERMANENCES D'OUVERTURE DU SERVICE :

- À Saint-Jean-de-Losne, tous les mardis matin de 8h30 à 12h et jeudis après-midi de 13h30 à 17h
- À Seurre, hôpital local, les mercredis 16 juillet et 13 août de 9h30 à 12h30

NOUVEAU :

Le paiement par carte bancaire est dorénavant accessible. ●

SOCIÉTÉ

//// Mission locale rurale : un acteur de proximité au service des jeunes, des entreprises et du territoire.

La Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune accompagne les Jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Le service -gratuit- est facilement accessible aux jeunes du territoire. Il suffit de se rendre aux antennes de Seurre ou de Saint-Jean-de-Losne, de téléphoner au **03.80.24.93.65** ou d'envoyer un courriel à : beaune@mlbourgogne.fr

La mission locale met en œuvre les dispositifs :

- de l'État concernant les emplois aidés
- du Conseil Régional : dispositif d'orientation professionnelle
- de l'ANPE : projet personnalisé d'accès à l'emploi

Elle peut aussi mobiliser le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Fonds d'Aide à la Mobilité ainsi que le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes. Elle apporte toute l'information nécessaire au logement, à la santé et à la mobilité. Enfin, elle est point d'accueil « apprentissage » avec les organismes consulaires et l'ANPE de Beaune.

Elle répond donc, au mieux, aux besoins des jeunes : les entreprises locales sont invitées à lui transmettre toutes les offres d'emploi. Ce service de proximité n'est possible que grâce au soutien financier de la Communauté de communes.

Contacts :

- Véronique PEANT, 14 rue des Tourneurs 21250 Seurre

Tél. : 03.80.21.07.90

- Céline MOSCONI, 7 rue du Château 2110 Saint-Jean-de-Losne

Tél. : 03.80.29.18.22

UNE ASSOCIATION D'INSERTION DANS LES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

La communauté de communes met à disposition d'une association d'insertion, depuis le 1^{er} juin, ses locaux situés 9 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel. Le Conseil Général de la Côte-d'Or a retenu la SDAT - ASCO afin de mettre en place une action collective expérimentale. Cette action est également soutenue par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

L'action a pour objectif de permettre à des personnes bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion et/ou demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis au moins un an à l'A.N.P.E. de s'engager dans une dynamique positive d'insertion professionnelle. Elle doit permettre au bénéficiaire d'être en harmonie avec lui-même et son environnement et de se recentrer sur un objectif d'insertion professionnelle, de déclencher une dynamique d'insertion durable.

Les personnes participeront à 4 demi-journées d'ateliers par semaine à SEURRE durant 4 mois, durée minimale jugée nécessaire à l'instauration d'une dynamique d'insertion ; à ce titre, l'engagement de participer est contractualisé, pour les

bénéficiaires du RMI, par le biais du contrat d'insertion. Au-delà de ces 4 mois, le renouvellement de cette participation sera évalué par le Conseil Général avec la personne et le prestataire, et conditionné à l'adhésion de la personne.

Un encadrant technique, animera ces ateliers et consacrera une demi-journée par semaine, à la coordination de l'action : liens avec les partenaires et les référents, préparation des ateliers. Des ateliers centraux sont proposés pour un groupe de 20 personnes. Les activités relèvent de l'utilité sociale, de l'échange de savoir-faire, de compétences et de services pendant 3 demi-journées hebdomadaires. Ils sont complétés par des activités satellites, liées à la relation sociale, à l'apprentissage et l'activation des moyens et des capacités de la personne, orientées sur la gestion budgétaire - l'image de soi - l'hygiène de vie - la mobilité, sur la connaissance de son environnement (contexte socio-économique du territoire, la découverte des métiers...), sur l'expression personnelle et la découverte artistique, à raison d'une demi-journée hebdomadaire. ●

TRAVAUX

//// Une nouvelle aire de services pour camping-cars à Saint-Jean-de-Losne

Face au développement important du tourisme en camping-cars ces dernières années, la Communauté de Communes a décidé d'aménager, à proximité immédiate du port de Saint-Jean-de-Losne et de l'Office de Tourisme, une aire offrant tous les services nécessaires : eau, vidange, électricité. Ce type d'équipement peut également dynamiser les commerces existants, et favorise bien entendu la protection de l'environnement en permettant aux touristes d'évacuer proprement leurs déchets. Les camping-caristes peuvent ensuite librement stationner aux abords du port de plaisance dans un cadre agréable.

La borne de service est entièrement automatisée, avec un paiement par carte bancaire qui lui permet d'être utilisée 24h/24h. Le coût d'aménagement de cette aire de service (borne + signalétique + réseaux divers) s'élève à 45 000€ HT. Des aides financières ont été sollicitées par l'intermédiaire du Pays Beaunois auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, pour un total de 50 % de ce montant.

La borne sera opérationnelle mi-juillet 2008.

AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU COSEC À ECHENON

Les travaux d'aménagement et d'extension du Cosec à Echenon sont terminés et ont été réceptionnés le 13 février 2008. Le montant TTC des travaux s'est élevé à 277 780€ (y compris la maîtrise d'œuvre)

Le Cosec est utilisé pendant le temps scolaire par les élèves du Collège des Hautes Pailles et par les associations sportives, le reste du temps. ●

SPORT

//// Parcours Eco-pagayeur

DE GALLAS À BOSSUET PAR LA ROUTE DES MARINIERS

Depuis le 1^{er} Mai 2008, les parcours « écopagayeurs » de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre sont ouverts. Ils permettent de découvrir la faune, la flore et le patrimoine des différents villages qui bordent la Saône.

Plusieurs parcours sont proposés :

- 1 parcours de 2h au départ de Seurre ou de Saint-Jean-de-Losne
- 1 descente d'une journée au départ de Seurre ou de Saint-Jean-de-Losne
- 1 descente de 2 jours au départ de Seurre ou de Saint-Jean-de-Losne

Public : Familles, groupes, individuels, scolaires, centres de vacances, comités d'entreprises

Deux possibilités : en location simple ou accompagnée par un moniteur

CONCEPT DU PARCOURS ECOPAGAYEUR:

- Naviguer en toute sécurité, en canoë kayak, sur des parcours naturels accessibles à toute personne sachant nager
- Découvrir la faune, la flore et le patrimoine du site en s'amusant grâce aux balises disposées tout au long du parcours
- Comprendre le fonctionnement de la rivière et de l'écosystème à l'aide du système audioguide embarqué
- Respecter le milieu naturel traversé en acceptant la charte du pratiquant Ecopagayeur

Renseignements et réservations :

Office du Tourisme de Saint-Jean-de-Losne, 5 avenue de la gare d'eau 21170 Saint-Jean-de-Losne au 03 80 29 05 48 ou Office du Tourisme de Seurre, 13 rue Bossuet 21250 Seurre, au 03 80 21 09 11

//// Championnat de France de marathon de canoë-kayak



11 et 12 octobre 2008

EN BREF

Règlement de collecte des déchets ménagers

À consulter en mairie et sur le site de la Communauté de communes : www.rivesdesaone.fr.

Bâtiment TPC

La Communauté de Communes a acquis en mars 2008 une partie de l'ancienne usine TPC située rue du Stade à Seurre. Elle y aménagera notamment ses nouveaux bureaux.

Zone d'activités Le Terreau de Lée à Seurre

Un accès sécurisé doit être aménagé pour accéder à la ZAE du Terreau de Lée à Seurre depuis la route départementale 976. Les travaux du "tourne-à-gauche" en provenance de Pagny-le-Château seront réalisés en septembre 2008 et devraient s'échelonner sur 4 semaines (circulation alternée).

Subventions façades

La Communauté de Communes continue de subventionner les travaux de ravalement de façades jusqu'en janvier 2010 (sous conditions), sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour tout renseignement : n°vert du CDAH-Pact de Côte-d'Or : 0800.101.128

Euromeca, une nouvelle entreprise installée sur notre territoire

L'entreprise EUROMECA, dirigée par M. Paul De Jésus, s'est installée en février 2008 à Pagny-le-Château, avec le soutien financier du Conseil Général. Cette entreprise est spécialisée dans les ouvrages de tournage, fraisage et ajustage. Contact : M. De Jesus 03 80 79 02 07

Piscine

L'espace aquatique Fernand Bonnin à Seurre est ouvert du 23 Mai au 31 Août : 3 bassins, jeux aquatiques, espace ombragé, cours de natation Tél.: 03.80.20.45.16

Hotspots

Le port de Seurre et les quais de Saint-Jean-de-Losne sont équipés d'une borne WiFi qui permet aux plaisanciers de se connecter à Internet depuis leur embarcation : le service est payant.

Amis musiciens, rejoignez l'harmonie de Seurre !

Dirigée par Alain RACLOT, professeur à l'école de musique, elle organise de nombreux concerts appréciés par nos concitoyens.

Certains instruments ne sont pas ou très peu représentés (contrebasse, basse, trombone à coulisse, saxophone soprano) ce qui limite sensiblement le choix des nouveaux morceaux. Tous les instruments à vent ou à percussion sont aussi les bienvenus (clairon, tambours...). Les musiciens de l'harmonie lancent un appel à ceux qui souhaiteraient s'engager. Renseignements : Alain RACLOT au 03 80 21 07 12

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39

Ouverture au public du lundi
au vendredi de 8h à 17h

Directeur de publication **Jean-Luc Soller**.
Mise en page **Fuglane, Dijon**. / Impression **sur papier recyclé**.
ISSN : 1958-508X